**REGLEMENT INTERNE AU CLUB**

AASH section basket

**Pour le bon fonctionnement du Club de Basket, nous vous précisons ci-dessous les modalités générales et sportives réglant les relations entre les parents, les joueurs et l’encadrement technique**.

1. **OBLIGATIONS DES joueurs OU JOUEUSES**

Les licenciés s’engagent par leur adhésion à :

* Etre présent aux entraînements et aux rencontres
* Assurer leur tour d’arbitrage ou de tenue de la table de marque conformément aux calendriers établis.

Toute impossibilité doit être impérativement signalée à l’entraîneur ou au coach. Le joueur doit lui-même trouver son remplaçant. Le bureau se réserve le droit de prendre des sanctions en cas de manquement injustifié.

1. **ENTRAINEMENT DES JEUNES**

* Les parents doivent s’assurer de la présence de l’entraîneur en accompagnant leur enfant jusqu’à la salle.
* Les horaires indiqués sont les horaires de début d’entraînement. Il faut donc arriver au moins 15 minutes avant pour se changer et c’est l’horaire de fin d’entraînement qui est indiqué.

1. **VACANCES SCOLAIRES**

Pendant les vacances, l’entraîneur décidera du maintien ou non des entraînements et le signalera aux joueuses ou aux parents pour les plus jeunes.

1. **COMPETITIONS**

* **A domicile**, chaque joueur doit être présent 30 mn avant le début des rencontres.
* **A l’extérieur**, l’horaire des départs doit être respecté. Les déplacements se font par les parents qui seront désignés au moins 2 fois par demi-saison. Le départ se fait à partir de la salle des sports. Le retour des enfants sera assuré, jusqu’à leur domicile, par les parents désignés pour rouler.

1. **LES HEURES DES MATCHS** sont affichées sur les panneaux intérieur et extérieur de la salle, le mardi soir. Elles sont aussi sur le site Internet du club : aashbasket.sports.officelive.com
2. **SERVICES A ASSURER AUPRES DU CLUB POUR LES PARENTS**

Les parents s’engagent, par le présent règlement à assurer leur part de responsabilité dans l’association :

* + Pour la tenue de la table de marque
  + Pour le transport
  + Pour la tenue du bar
  + Pour le lavage des maillots. Le sac ne doit être rapporté que lors du match suivant.

Les maillots ne devront jamais être passés au sèche-linge.

1. **Information sur la réglementation transport :**

Groupe II : enfant de 15 à 25 kg – groupe III : enfant de 22 à 36 kg : le code de la route (art.R.412-1 et suivants) rend obligatoire le port de la ceinture de sécurité à l’avant comme à l’arrière du véhicule. Il est interdit de transporter des enfants de moins de 10 ans aux places avant de tous véhicules. Les enfants de petite taille doivent être installés sur un rehausseur. En cas de contrôle l’amende encourue est de 135€

1. **RENSEIGNEMENTS DIVERS**

* Tout adhérant accepte que les photos ou films sur lesquels il apparaît, pris lors des activités sportives de l’A.A.S.H. soient publiés dans les journaux de presse, les journaux municipaux, le journal de l’A.A.S.H., le site du club et qu’ils soient affichés dans les enceintes sportives.
* Pour une question d’hygiène, il est souhaitable que les enfants prennent une douche après les entraînements et les matchs et qu’ils apportent une bouteille d’eau personnelle
* Durant la saison, tout adhérent s’engage :

***SUR LE RESPECT DU MATERIEL*** à Saint-Hilaire comme à l’extérieur

***SUR LA POLITESSE ET LE SAVOIR-VIVRE*** vis-à-vis des éducateurs, dirigeants et les autres joueurs

***SUR LE RESPECT DES DECISIONS PRISES*** par les arbitres, les encadrants d’équipe

***SUR LA PONCTUALITE ET L’ESPRIT D’EQUIPE***

Pour cela ils seront aidés par les éducateurs et responsables d’équipe.